

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LHUIS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 29 JUILLET 2021 – 20 h

ETAIENT PRESENTS : Mikaël BABOLAT, Marie-Claire CARTONNET, Christian CONAND, Julien DOMBES, Emmanuel GINET, Jean-Michel LAURENT, Evelyne SUBIT, Marie-José TRAINA, Claire TRICHON, Isabelle VAUDRAY, Viviane VAUDRAY.

ABSENTS EXCUSES : Laurent BORDEL → Viviane VAUDRAY
Céline THEVENOUX → Evelyne SUBIT
Guillaume DUCOLOMB → Marie-Jo TRAINA

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Viviane VAUDRAY

I – VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU 25 JUIN 2021

Le compte-rendu du 25 juin 2021 est validé à l'unanimité.

II - RESSOURCES HUMAINES-PERSONNEL

2-1 Suppression des emplois permanents d'ATSEM 2^{ème} classe principal et d'agent de service scolaire

Monsieur le Maire explique :

- qu'en raison de la mutation de l'agent titulaire du poste d'Atsem 2^{ème} classe principal, il y a lieu de supprimer l'actuel emploi d'ATSEM créé par délibération du 26/07/2007
- qu'en raison du départ d'un agent contractuel, il y a lieu de supprimer l'actuel emploi d'agent de service scolaire créé par délibération du 23/11/2018 et modifié le 01/01/2020.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve :

- la suppression de l'actuel emploi d'Atsem de 28.81^{ème}
- la suppression de l'actuel emploi contractuel d'agent de service scolaire de 20.85^{ème}

2-2 Modification du tableau des emplois permanents

Du fait de ces mouvements, le tableau des emplois permanents se doit d'être modifié. Le conseil municipal à l'unanimité accepte les modifications d'emplois.

2-3 Poste secrétaire

Suite à la réussite au concours de professeur des écoles, Alexandra Jarrafoux quitte son poste pour débiter ses nouvelles fonctions, nous lui souhaitons bonne continuation au sein de l'éducation nationale. Une nouvelle secrétaire est en cours de recrutement et devrait commencer début octobre.

2-4 Convention avec le Centre de Gestion

Afin de palier à l'absence d'une des secrétaires, le Centre de Gestion de l'Ain interviendra une journée par semaine. Coût de cette journée 250 € TTC.

III - VOIRIE/RESEAUX/TRAVAUX DIVERS

3-1 Point sur les travaux du centre bourg

Arrêt des travaux du 6 au 24 août (période estivale)

Au sujet des microfissures sur les buses, l'entreprise reviendra courant septembre auprès de la commune pour faire une proposition.

3-2 Modification de la délibération des tarifs eau et assainissement

Suite à une mauvaise interprétation de la part d'usagers de la délibération prise en date du 15 janvier 2021 sur la tarification des prix 2021, M. le Maire apporte la précision suivante : les tarifs de l'eau et de l'assainissement s'estiment selon une consommation semestrielle et non annuelle.

Une nouvelle délibération est proposée mentionnant cette précision.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la délibération.

Arrivée de Laurent Bordel à 20h50.

3-3 Collecte des ordures ménagères

Plus de 400 marches arrières ont été recensées sur le territoire collecté en régie. Cette pratique fortement accidentogène (4 morts par an, en France) présente un problème de sécurité pour les agents de la collecte mais aussi pour nos concitoyens.

Pour la mise en sécurité des tournées de collecte, il a été décidé de traiter chaque cas problématique en concertation avec chaque commune

Une réunion est prévue le 6 octobre avec les services techniques de la CCPA pour recenser les points noirs de notre village.

IV - URBANISME

Réforme de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties

Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas modifier l'exonération à 100% sur les 2 premières années après la construction.

V - BATIMENTS COMMUNAUX-TERRAINS COMMUNAUX

5-1 Rénovation de la chapelle de l'Eglise et main courante de la tribune

M. le Maire informe l'assemblée

- que la petite chapelle de l'église et la main courante de la tribune sont en mauvaise état et qu'il y a lieu de procéder à leur rénovation.
- que la commune peut prétendre à une subvention à hauteur de 30% sur le patrimoine bâti par le Département.

M. le Maire communique à l'assemblée les devis des entreprises.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le projet de rénovation de la petite chapelle de l'église et de la main courante de la tribune pour un montant global de 9 810 € HT.

5-2 Four du Conand

Des travaux de rénovation sont à prévoir. Des devis vont être demandés.

5-3 Maison des Associations

Le montant du devis de Pic Bois pour la pose du panneau s'élève à 1 074 € TTC

5-4 Renouvellement location terrain communal lieu-dit « Certelles sud ».

Le conseil municipal décide de reconduire à l'unanimité le bail de Mme Nelly Babolat pour les parcelles F488 et F489 (48 ares) situées Certelles Sud.

VI - GESTION AFFAIRES COURANTES

6-1 Adoption des rapports RPQS 2020 eau, assainissement collectif et non collectif

Après présentation, le conseil municipal adopte à l'unanimité les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif.

6-2 Approbation du règlement intérieur de la bibliothèque municipale

Après lecture du règlement, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Un administré a fait don d'un ordinateur à la bibliothèque.

6-3 Chasse

Claire Trichon et Isabelle Vaudray quittent la séance pendant ce point.

Le Maire donne lecture de deux courriers de la société de chasse la Lhuisarde Saint-Hubert.

Un des courriers rappelle l'échec des négociations entre les deux sociétés. L'autre demande le retrait de l'arrêté municipal N°A_2021_07_30 avec saisi du tribunal Administratif de Lyon si celui-ci n'est pas retiré avant le 30 juillet.

Le Maire précise qu'il ne donnera pas suite à ses courriers.

Le Maire donne lecture d'un courrier du sous-préfet de Belley du 21 juillet adressé au président de la société de chasse la Lhuisarde Saint-Hubert précisant que l'arrêté avait été pris en concertation avec la Sous-préfecture et la Fédération Départementale de la chasse.

Un élu demande d'organiser une nouvelle réunion pour trouver un éventuel accord.

Le Maire rappelle que c'est inutile et que ces dernières années il y a eût beaucoup trop de réunions qui n'ont pas abouties sur un accord pérenne.

Cet accord ne peut venir que des deux sociétés si elles le souhaitent !!!

La Mairie va se rapprocher des services concernés pour la gestion du gibier si la chasse ne peut être ouverte pour la saison 2021 2022.

6-4 Convention prise en charge et gestion de colonies de chats libres.

Suite au signalement de la présence de chats errants sur la commune, la municipalité a la possibilité de passer une convention avec la Fondation d'entreprise Clara du groupe SACPA pour la gestion des colonies de chats libres.

Cette fondation s'engage à assurer la capture et à effectuer les opérations d'identification, de vaccination et de stérilisation des chats errants pour le compte de la commune.

Tarif par chat capturé mâle 100 € TTC et 125 € TTC pour une femelle.

Cette convention pourra être signée en cas de nouveau signalement de chats errants.

6-5 Convention avec les associations pour l'occupation des salles

Hors période sanitaire, les salles de la Maison des Associations sont utilisées quotidiennement pour différentes activités : réunions, cours d'anglais, danse orientale, musique, questions pour un champion, chant chorale notamment.

Afin que chaque utilisateur se sente responsable du lieu et du matériel et puisse en profiter au mieux, à partir de septembre prochain*, une convention sera signée entre la municipalité et chaque utilisateur, pour établir un règlement commun à toutes les associations.

*Les mesures sanitaires applicables en septembre prochain ne sont pas connues à ce jour.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention.

6-6 Vogue.

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes de 1 500 € pour participation au feu d'artifice.

VIII – FINANCES COMMUNALES

8-1 Droit de voirie et droits pour toute occupation du domaine public (tarifs)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'appliquer à compter du 1^{er} août 2021 une délibération unique pour les droits de voirie et les droits pour toutes occupation du domaine public.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- 5 € le mètre pour les installations de manège et autres stands tenus pendant la fête foraine
- 8 € par emplacement pour un commerçant ambulant

La délibération est adoptée à l'unanimité

8-2 Décision Modificative

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve :

- pour le budget principal, la décision modificative de transfert de crédit de compte excédentaire à compte déficitaire d'un montant de 100 €.

XIV - DIVERS

Un courrier de remerciement a été reçu en mairie de Mme BORDENAVE. A l'occasion de ses 100 ans, la municipalité lui a offert un bouquet.

Séance levée à 22h30.